

Organisation Mondiale de la Santé
Série de Rapports techniques
N° 16

COMITÉ MIXTE OAA/OMS D'EXPERTS
DE L'ALIMENTATION
ET DE LA NUTRITION

Rapport sur la première session

Genève, 24-28 octobre 1949

	Pages
1. Mandat	3
2. Introduction	4
3. Activités relatives à l'alimentation et à la nutrition en 1948 et 1949	6
4. Mise à exécution du programme de l'OMS pour 1950 en ce qui concerne l'alimentation et la nutrition	6
5. Programme de l'OAA pour 1950 en ce qui concerne l'alimentation et la nutrition	9
6. Assistance technique en vue du développement économique : Programme de l'OAA en ce qui concerne l'alimentation et la nutrition	10
7. Programme de l'OMS pour 1951 en ce qui concerne l'alimentation et la nutrition	11
8. Intégration des programmes de l'OAA et de l'OMS	11
9. Le goitre endémique	16
10. La pellagre	17
11. Le « kwashiorkor »	17
12. L'alimentation des enfants après sevrage	18
13. Méthodes d'analyse pour la détermination des vitamines dans les aliments	19
14. Fabrication de vitamines synthétiques dans les pays insuffisamment développés	21
15. Besoins physiologiques en calories et en éléments nutritifs	23
16. Evaluation de l'état de nutrition	23
17. Création de commissions nationales mixtes OAA/OMS de l'alimentation et de la nutrition	25
18. Rôle des organisations non gouvernementales dans l'activité de l'OAA et de l'OMS	26
19. Problèmes de l'alimentation et de la nutrition en Afrique	27
20. Collaboration avec d'autres institutions internationales	27
21. Règlements relatifs aux denrées alimentaires	28

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ

PALAIS DES NATIONS

GENÈVE

JUN 1950

**COMITÉ MIXTE OAA/OMS D'EXPERTS
DE L'ALIMENTATION ET DE LA NUTRITION**

Première session

Membres :

OAA :

Professeur M. J. L. Dols, Conseiller de l'Etat pour la Nutrition ; Professeur de Bromatologie à l'Université d'Amsterdam, Pays-Bas

Lord Horder, Adviser to the Ministry of Food, Londres, Royaume-Uni
(*Président*)

D^r V. N. Patwardhan, Director, Nutrition Research Laboratories, Coonoor, Inde

D^r Hazel K. Stiebeling, Chief, Bureau of Human Nutrition and Home Economics, US Department of Agriculture, Washington, D.C., Etats-Unis d'Amérique

Professeur E. F. Terroine, Directeur du Centre national de Coordination des Etudes et Recherches sur la Nutrition et l'Alimentation, Centre national de la Recherche scientifique, Paris, France

OMS :

Professeur G. Bergami, Professeur de Biochimie et de Physiologie ; Directeur de l'Istituto della Nutrizione del Consiglio Nazionale delle Ricerche, Rome, Italie

D^r J. F. Brock, Professor of Medicine, University of Cape Town, Union Sud-Africaine

Professeur J. de Castro, Directeur de l'Institut de la Nutrition, Université du Brésil, Rio-de-Janeiro, Brésil

D^r J. Salcedo, Field Supervisor, US Public Health Service ; Director, Institute of Nutrition, Manille, Philippines

D^r W. H. Sebrell, Medical Director, US Public Health Service ; Director, Institute of Experimental Biology and Medicine, Bethesda, Md., Etats-Unis d'Amérique

Observateurs :

D^r Lu Gwei-Djen, Département des Sciences naturelles, UNESCO

D^r M. de Viado, Section de la Sécurité sociale, OIT

Secrétaires :

D^r W. R. Aykroyd, Directeur de la Division de la Nutrition, OAA

D^r F. W. Clements, Chef de la Section de l'Alimentation et de la Nutrition, OMS

Le rapport sur la première session de ce comité a paru originalement sous forme de document ronéographié (WHO/Nut/2), en date du 1^{er} novembre 1949.

COMITÉ MIXTE OAA/OMS D'EXPERTS DE L'ALIMENTATION ET DE LA NUTRITION

Rapport sur la première session¹

Un Comité mixte OAA/OMS d'experts de l'Alimentation et de la Nutrition s'est réuni à Genève, du 24 au 28 octobre 1949. La session a été ouverte par le D^r Brock Chisholm, Directeur général de l'Organisation Mondiale de la Santé. Lord Horder a été élu Président à l'unanimité.

L'ordre du jour présenté par les Directeurs généraux de l'Organisation pour l'Alimentation et l'Agriculture et de l'OMS a été approuvé et adopté.

1. Mandat

Le comité a noté que son mandat s'établissait comme suit :

a) tel qu'il a été adopté par la Première Assemblée Mondiale de la Santé :

« remplir auprès de l'Organisation Mondiale de la Santé et de la FAO [OAA] les fonctions d'organe consultatif » ;²

¹ Au cours de sa cinquième session, le Conseil Exécutif a adopté la résolution suivante :

Le Conseil Exécutif

- 1) PREND ACTE du rapport du Comité mixte OAA/OMS d'experts en matière d'alimentation et de nutrition, qui s'est réuni à Genève du 24 au 28 octobre 1949 ;
- 2) PREND ACTE, avec satisfaction, de l'établissement d'une liaison complète entre l'OAA et l'OMS dans le domaine de l'alimentation et de la nutrition, comme le prouve la réunion de ce comité ;
- 3) AUTORISE la publication du rapport ;
Tenant compte des recommandations formulées par le comité d'experts lors de l'examen des points pertinents de son ordre du jour,
- 4) TRANSMET le rapport à la Troisième Assemblée Mondiale de la Santé ;
- 5) RELÈVE que les recommandations émanant des comités d'experts et qui se rapportent à la politique et aux opérations de l'Organisation Mondiale de la Santé demeurent de simples recommandations, à moins qu'elles ne soient appliquées par le Conseil Exécutif ou par l'Assemblée de la Santé par le fait de l'adoption et de la mise en œuvre du programme annuel de l'OMS ; et
- 6) PRIE le Directeur général, lorsqu'il établira le programme de l'OMS en matière d'alimentation et de nutrition, de suivre les recommandations du comité, dans la mesure où elles sont applicables.

² Actes off. Org. mond. Santé, 13, 308

b) tel qu'il a été adopté par la Conférence de l'OAA, qui, lors de sa deuxième session, a insisté

« sur l'étroite collaboration qui doit être établie entre la FAO et l'Organisation Mondiale de la Santé pour l'étude des questions de nutrition qui les intéressent mutuellement, et fait sienne la recommandation du Comité consultatif permanent sur la Nutrition, tendant à la création d'un comité permanent mixte de la nutrition, afin d'assurer cette collaboration ».³

2. Introduction

La Conférence de l'OAA a fait, lors de sa première session, tenue à Québec du 16 octobre au 1^{er} novembre 1945, la déclaration suivante :

Le but essentiel des Nations Unies dans l'Organisation pour l'Agriculture et l'Alimentation (FAO) est de relever les standards de nutrition dans le monde entier, de faire en sorte que non seulement tous les peuples soient libérés du danger de la faim et de la famine, mais aussi qu'ils obtiennent la sorte de régime essentiel pour la santé. Aux nations membres incombe la responsabilité de prendre les mesures nécessaires pour atteindre ce but, et à la FAO incombe la responsabilité de les aider par tous les moyens possibles.⁴

En 1946, il a été créé dans l'OAA une Division de la Nutrition, dont l'objet est de s'efforcer d'atteindre, en collaboration avec les autres divisions de cette organisation, les buts mentionnés ci-dessus. Au cours de la même année, une Commission consultative permanente de la Nutrition a été convoquée pour conseiller le Directeur général de l'OAA sur les activités à entreprendre par l'Organisation dans le domaine de l'alimentation et de la nutrition. A sa première réunion, le programme alimentaire de l'OAA a été arrêté dans ses grandes lignes.⁵ La Commission consultative permanente de la Nutrition s'est également réunie en 1947 et en 1948 ; elle a dressé alors le bilan des progrès réalisés et a recommandé de nouveaux programmes et de nouvelles activités. Entre autres fonctions importantes, il incombe à la Division de la Nutrition de veiller à ce qu'il soit tenu pleinement compte de l'alimentation et de la nutrition dans l'activité d'ensemble de l'OAA, et, en particulier, de rappeler aux Etats Membres, ainsi qu'à l'Organisation elle-même, le principe suivant lequel les programmes visant à accroître la production alimentaire doivent se fonder sur les besoins en cette matière. La division fournit des avis consultatifs,

³ Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (1946) *Rapport de la deuxième session de la Conférence*, Washington, p. 21

⁴ Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (1946) *Rapport de la première session de la Conférence*, Washington, p. 6

⁵ Comité consultatif permanent sur la Nutrition de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (1946) *Premier rapport au Directeur général* (Con 2/Nu 1)

tant au Siège qu'à l'échelon régional, prépare des rapports destinés à servir de moyens d'action pour aider les gouvernements à s'attaquer aux problèmes de l'alimentation, collabore avec d'autres organisations internationales qui s'intéressent à l'alimentation, organise des conférences techniques au Siège et dans les diverses régions et, au moyen de ses collaborateurs attachés aux bureaux régionaux, fournit directement des conseils et une aide aux gouvernements.

L'alimentation figure dans le programme de l'OMS en raison de l'importance fondamentale qu'elle présente pour la santé : tandis que l'OAA met l'accent sur l'alimentation dans ses rapports avec la production, la distribution et la consommation des produits alimentaires, l'OMS s'y intéresse essentiellement du point de vue du maintien de la santé et de la prophylaxie des maladies.

La Section de l'Alimentation et de la Nutrition de l'OMS s'occupe tout spécialement, conformément aux principes généraux de l'Organisation, de prêter aux gouvernements une assistance technique directe dans le cadre des services d'aide sanitaire. Elle s'intéresse, en particulier, aux maladies causées par des facteurs alimentaires et aux mesures pratiques à prendre pour les prévenir. Elle aide les gouvernements, sur leur demande, en étudiant les problèmes de l'alimentation et en s'y attaquant, vise à faire établir des services efficaces d'alimentation dans le cadre des services de santé et amorce des enquêtes sur les problèmes de l'alimentation qui présentent une importance mondiale. Elle opère en étroite collaboration avec d'autres sections de l'OMS, notamment avec la Section de l'Hygiène de la Maternité et de l'Enfance, dont les activités touchent de près le domaine de l'alimentation et de la nutrition.

Au cours de sa troisième réunion, tenue à Washington en 1948, la Commission consultative permanente de la Nutrition de l'OAA a souligné que :

... La nutrition est un concept qui ne saurait être divisé en une série de catégories distinctes et présentant des solutions de continuité. Presque tous les programmes de nutrition ayant une utilité pratique intéressent dans une certaine mesure la FAO et l'OMS à la fois. La coopération entre les deux institutions doit donc être souple : on ne peut établir de cloison étanche entre les responsabilités des deux Organisations.

Il est donc de la plus haute importance que des rapports de travail étroits existent entre les spécialistes de la nutrition des deux Secrétariats.⁶

En abordant sa tâche, le Comité mixte OAA/OMS d'experts de l'Alimentation et de la Nutrition s'est rallié à ces principes et a rédigé son rapport et ses recommandations en conséquence.

⁶ Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture : Commission consultative permanente de la Nutrition (1949) *Troisième session, tenue du 29 novembre au 7 décembre 1948 : Rapport au Directeur général* (N/N3/10), p. 5

3. Activités relatives à l'alimentation et à la nutrition en 1948 et 1949

Le comité a pris note des rapports verbaux sur les activités entreprises en 1948 et en 1949 par les deux Organisations dans le domaine de l'alimentation et de la nutrition, tels qu'ils ont été exposés par le Directeur de la Division de la Nutrition de l'OAA et par le Chef de la Section de l'Alimentation et de la Nutrition de l'OMS.

4. Mise à exécution du programme de l'OMS pour 1950 en ce qui concerne l'alimentation et la nutrition ⁷

Sous cette rubrique, il est traité d'un certain nombre de points qui figurent dans le programme de l'OMS pour 1950. En ce qui concerne la réalisation de plusieurs de ces tâches, l'OAA et d'autres institutions spécialisées seront directement intéressées, de sorte que les points traités se référeront, d'une manière générale, aux activités de l'OAA aussi bien qu'à celles de l'OMS. Les méthodes de coordination des activités de l'OMS et de celles de l'OAA, dans ce domaine et dans d'autres, sont examinées de façon détaillée sous 8.

4.1 Services de consultations au bénéfice des Etats Membres

Le comité a noté qu'en 1950 l'OMS se propose de mettre à la disposition des Etats Membres un certain nombre d'experts-conseils. Le programme tracé est vaste : il comprend des études sur l'alimentation et la nutrition, l'établissement et la mise à exécution de programmes dans ce domaine, aussi bien que la fourniture de services techniques aux laboratoires.

Le comité se demande si ce programme pourra être exécuté par le nombre restreint d'experts-conseils prévus ; il désire, néanmoins, attirer l'attention sur d'autres services pour lesquels l'OMS devrait, à son avis, prévoir des experts-conseils.

Dans de nombreuses régions tropicales, les décès de nourrissons et d'enfants sont, dans une forte proportion, imputables à des maladies de carence, dont l'étiologie est ignorée. Le comité estime que l'OMS devrait prévoir un ou plusieurs experts-conseils ayant de l'expérience en ce domaine : ces experts-conseils se rendraient dans les pays où de telles affections se rencontrent et étudieraient la situation, de concert avec les autorités locales.

⁷ Actes off. Org. mond. Santé, 18, 108

4.2 Programmes alimentaires

Le comité a noté les résultats encourageants qu'ont donnés les programmes alimentaires destinés aux nourrissons et aux enfants ; ces résultats sont dus à la collaboration étroite instituée entre l'OAA et le Fonds International de Secours à l'Enfance (FISE), en certains cas dans des pays insuffisamment développés. Pour atteindre leur plus haut degré d'efficacité, les programmes alimentaires devraient être intégrés dans un programme d'enseignement de la bromatologie, dont le bénéfice s'étendrait aux administrateurs, aux fonctionnaires de la santé publique, aux praticiens, au personnel infirmier et aux instituteurs.

Le comité a adopté la résolution suivante :

Le Comité mixte OAA/OMS d'experts de l'Alimentation et de la Nutrition

RECOMMANDE que l'OMS et l'OAA continuent à collaborer avec le FISE au sujet de programmes alimentaires, en détachant, toutes les fois qu'il sera possible, des diététiciens chargés d'aider à la mise au point de programmes d'enseignement établis en corrélation avec les opérations d'ordre alimentaire proprement dites.

4.3 Enseignement

Le comité estime que les programmes visant à élever le niveau de l'éducation en matière d'alimentation dans les Etats Membres, en particulier dans les pays insuffisamment développés, constituent l'un des aspects les plus importants de l'activité de l'OMS. Ces programmes sont de deux ordres principaux : des cours de formation technique organisés dans les Etats Membres ; des bourses d'études permettant aux bénéficiaires d'acquies une formation technique en dehors de leur pays.

4.3.1 *Cours de formation.* Des cours de bromatologie peuvent assurer une formation soit élémentaire, soit avancée, au personnel du pays où ils ont lieu, ainsi qu'à celui des pays limitrophes ou plus lointains où se posent des problèmes de production et de distribution alimentaires du même ordre.

Le comité a adopté la résolution suivante :

Le Comité mixte OAA/OMS d'experts de l'Alimentation et de la Nutrition

RECOMMANDE

1) que l'OMS encourage les gouvernements des Etats Membres à créer des cours de bromatologie dans des institutions qualifiées pour les organiser, ainsi qu'à inviter les pays limitrophes à envoyer des étudiants suivre ces cours ;

2) que l'OMS prête son aide aux dites institutions pour leur permettre d'organiser des cours du niveau souhaité, en leur fournissant des conférenciers, du matériel d'enseignement, de la documentation spécialisée, etc.

4.3.2 *Bourses d'études.* Le comité a estimé que les bourses d'études constituaient une partie importante de l'œuvre d'éducation générale.

Les bourses d'études se répartissent en trois catégories :

a) Certaines bourses sont attribuées pour permettre aux bénéficiaires de poursuivre des études, pendant une année ou plus, dans un institut agréé ; ces bourses sont accordées aux spécialistes destinés à participer à des activités relatives à l'alimentation et à la nutrition dans leur propre pays. A cet égard, les bourses qui s'imposent sont des bourses de formation technique pour l'étude des questions d'alimentation et de nutrition, cette étude étant essentiellement considérée de l'un ou de plusieurs des points de vue particuliers suivants :

i) le point de vue médical ou celui de la santé publique, pour préparer à l'enseignement général et à l'action pratique en collaboration avec les fonctionnaires de la santé publique et les infirmières visiteuses ;

ii) le point de vue biochimique ou physiologique, non médical, pour préparer à l'enseignement général ou à l'administration de la santé publique ;

iii) le point de vue biochimique et économique, non médical, pour préparer à l'administration et à l'organisation du ravitaillement, ces questions étant associées à celles de la production agricole, de la distribution des produits alimentaires et de leur consommation ;

iv) le point de vue de l'économie domestique (l'accent étant mis sur les sciences économiques et sociales, aussi bien que sur les sciences biologiques), en ce qui concerne les problèmes de sélection, de manipulation et d'utilisation des aliments dans les familles et les institutions publiques ;

v) le point de vue anthropologique, pour l'adaptation des principes modernes de l'alimentation aux problèmes qui se posent dans les pays insuffisamment développés, les personnes recevant une telle formation devant être recrutées parmi la population de ces régions.

b) Certaines bourses sont attribuées à des personnes, fonctionnaires ou non, qui assument principalement des fonctions de direction et de surveillance. Ces bourses devraient permettre aux titulaires de visiter longuement un ou plusieurs pays, pour y étudier l'application des principes d'alimentation. Il y aurait avantage à ce que ces voyages puissent avoir lieu, en partie, dans des pays dont le degré de culture est analogue à celui du pays d'origine du boursier.

c) Certaines bourses sont attribuées au personnel supérieur des universités et des instituts de recherche. Ces bourses devraient permettre aux titulaires de visiter longuement un ou plusieurs pays, pour étudier les méthodes les plus modernes d'enseignement et de recherche en matière d'alimentation et de nutrition.

Lors de l'attribution des bourses, il importe que l'OAA et l'OMS ne perdent pas de vue que les pays ont besoin de spécialistes pourvus de la formation et de l'expérience requises pour pouvoir participer à certaines des activités et des études recommandées sous 9, 11 et 16 dans le présent rapport. Dans les cas où ces spécialistes n'existent pas, des bourses d'études pourraient être attribuées à des candidats sélectionnés, afin de leur permettre d'obtenir la formation particulière requise.

4.4 Réunion et diffusion d'informations

Le comité a adopté la résolution suivante :

Le Comité mixte OAA/OMS d'experts de l'Alimentation et de la Nutrition,

Relevant qu'il incombe, entre autres fonctions, à la Section de l'Alimentation et de la Nutrition de l'OMS « de réunir, d'apprécier et de diffuser des informations sur les progrès récents réalisés dans la science de l'alimentation »,

RECOMMANDE que ce service soit étendu, afin de comprendre également la réunion et la diffusion d'informations provenant de divers pays sur la fréquence des maladies par carence et des maladies associées à des défauts d'alimentation ou de régime, telles que la pellagre, la fluorose et le lathyrisme.

5. Programme de l'OAA pour 1950 en ce qui concerne l'alimentation et la nutrition ⁸

Le programme de l'OAA, en ce qui concerne l'alimentation et la nutrition, est conforme aux recommandations présentées par la Commission consultative permanente de la Nutrition, lors de sa troisième réunion, tenue à Washington en novembre et décembre 1948. Il constitue essentiellement un élargissement du programme que l'OAA a suivi, en l'espèce, dès l'origine et dont les grandes lignes ont été exposées d'abord en août 1946, à Copenhague, lors de la première réunion de la commission consultative permanente. Le programme de 1950 a été rigoureusement adapté aux

⁸ Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (1949) *Projet de programme de travail pour 1950* (C49/3), Washington

ressources financières mises à la disposition de la Division de la Nutrition pour cette année. Le programme et le budget de l'OAA pour 1950 ont encore à être approuvés par la Conférence de l'OAA, dont la cinquième session se tiendra en novembre 1949.

Le comité a approuvé ce programme dans son ensemble.

**6. Assistance technique en vue du développement économique :
Programme de l'OAA en ce qui concerne l'alimentation et la nutrition**

La mise en œuvre d'un programme supplémentaire d'assistance technique dépend des ressources qui seront fournies dans le cadre du « Plan d'un programme pour l'extension de la collaboration par l'entremise de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées », ⁹ familièrement connu sous le nom d'« Assistance technique ». Ce programme supplémentaire serait infiniment plus étendu que le programme de 1949 et que celui qui est actuellement envisagé pour 1950 dans le budget ordinaire de l'OAA. Il prévoit des services consultatifs en ce qui concerne l'alimentation et la nutrition, sur une échelle plus vaste qu'il n'a été possible de les envisager jusqu'ici. Le personnel employé à cet effet sera normalement constitué de spécialistes n'appartenant pas au corps médical. Les projets sont relatifs à la formation de techniciens, à l'organisation de cours de bromatologie dans diverses parties du monde et à une aide de caractère limité (la priorité étant accordée à la fourniture d'équipements) visant à favoriser la recherche dans ce domaine.

La question de la technologie alimentaire a été particulièrement soulignée dans le programme d'assistance technique. La Commission consultative permanente de la Nutrition, de l'OAA, a insisté, à toutes ses séances, sur la nécessité de développer l'activité de l'OAA à cet égard, mais pour l'instant l'œuvre accomplie s'est trouvée réduite à cause du manque de fonds et de personnel. Le projet prévoit la création, à l'OAA, d'une section spéciale de technologie alimentaire envisagée dans ses rapports avec la nutrition. Cette nouvelle section ferait partie de la Division de la Nutrition.

Le comité a adopté la résolution suivante :

Le Comité mixte OAA/OMS d'experts de l'Alimentation et de la Nutrition

RECOMMANDE que le programme d'assistance technique soit discuté par toutes les conférences ou comités régionaux de l'alimentation que

⁹ Organisation des Nations Unies (1949) *Assistance technique en vue du développement économique : Plan d'un programme pour l'extension de la collaboration par l'entremise de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées* (E/1327/Add. 1), Lake-Success

l'OAA pourra convoquer. Il sera possible d'obtenir par ce moyen, ainsi que par d'autres, les suggestions et les avis des spécialistes de l'alimentation dans les diverses régions, au sujet de la manière dont l'OAA peut fournir l'aide la plus efficace dans le cadre du programme d'assistance technique.

7. Programme de l'OMS pour 1951 en ce qui concerne l'alimentation et la nutrition¹⁰

Le comité, après avoir examiné le projet de programme pour 1951 en matière d'alimentation et de nutrition, soumis par le Directeur général de l'OMS, l'a approuvé avec les observations suivantes.

Le projet de budget pour 1951 prévoit la continuation et l'élargissement d'études qui seront entreprises en 1950 au sujet d'un certain nombre de problèmes d'alimentation, parmi lesquels figurent, notamment, l'évaluation de l'état de nutrition et les besoins en calories et en éléments nutritifs. Le comité a souligné l'importance de recherches et d'études plus approfondies dans ces domaines et dans d'autres domaines apparentés ; il a tout particulièrement attiré l'attention sur le « kwashiorkor » (voir sous 11) et a fait remarquer que, si ces recherches et études sont commencées en 1950, il est nécessaire d'en prévoir la continuation en 1951.

Les sujets supplémentaires suivants constituent des exemples d'activités pour lesquelles il conviendrait également de prévoir des fonds :

a) troubles de la vue imputables à l'alimentation (dans certaines parties de l'Afrique et de l'Asie, les cas de cécité évitable due aux carences alimentaires sont fréquents) ;

b) rapports existant entre l'état de nutrition et la résistance aux maladies parasitaires ;

c) dyscrasies du sang paraissant être dues à une mauvaise alimentation.

8. Intégration des programmes de l'OAA et de l'OMS

Le programme de l'OAA et celui de l'OMS contiennent certains projets semblables : bourses d'études, formation technique et éducation, services consultatifs en matière d'alimentation (y compris les experts-conseils auprès des gouvernements), enquêtes, étude des besoins physiologiques en calories et éléments nutritifs, étude des méthodes d'évaluation de l'état de nutrition. Ces deux derniers points sont examinés sous des rubriques distinctes dans le présent rapport (voir sous 15 et 16). L'intégration du travail des deux Organisations en ce qui concerne les autres points de leurs programmes est discutée ci-dessous.

¹⁰ *Actes off. Org. mond. Santé*, 23, 146

8.1 Bourses d'études

L'OMS a prévu des bourses d'études dans ses programmes ordinaires ; un certain nombre d'entre elles, relatives à l'alimentation et à la nutrition, ont déjà été accordées. L'OAA a prévu des bourses d'études dans son programme d'assistance technique.

De manière à éviter les doubles emplois et à assurer l'intégration des programmes, il conviendrait de prévoir des consultations lors de l'octroi des bourses, afin qu'une formation technique soit donnée à différents types de spécialistes dont les services sont nécessaires pour régler les problèmes de l'alimentation dans un pays ou une région donnée ; les bénéficiaires des bourses trouveraient ainsi, à leur retour, l'appui nécessaire auprès des autres spécialistes. En procédant de la sorte, il devrait être possible d'établir des programmes équilibrés d'alimentation dans les pays ou les régions en question.

8.2 Formation et enseignement

Les deux programmes prévoient des cours de formation technique pour l'étude et l'application des principes de l'alimentation et de la nutrition, ces cours s'adressant à des personnes qui assument des responsabilités et possèdent une expérience de caractère très divers. Il est envisagé d'en faire bénéficier des administrateurs, des médecins et d'autres spécialistes, aussi bien que des infirmières, des assistantes sociales, des instituteurs, etc. Les types de formation et d'enseignement prévus comprennent, d'une part, des cours régionaux, des cours nationaux et des groupes nationaux d'étude et de discussion qui, tous, seront ouverts au personnel médical et non médical, et, d'autre part, l'éducation de la population en général.

a) *Cours de formation technique.* Les cours régionaux et nationaux de formation prévus par les deux Organisations sont conçus de façon semblable. Ils seraient organisés sous l'égide et avec les directives des gouvernements et se tiendraient dans des lieux convenablement choisis, par exemple dans des établissements nationaux. Certains conférenciers seraient pris parmi le personnel local, et divers spécialistes, venant d'autres régions, seraient fournis par l'OAA et par l'OMS, lorsqu'il serait convenu d'avoir recours aux services de ces institutions. Il sera essentiel de procéder à des consultations étendues pour l'organisation de ces cours.

b) *Groupes d'étude et de discussion.* Le comité a suggéré que des groupes d'étude et de discussion soient organisés spécialement pour répondre à des demandes locales ou à des besoins locaux. A cet égard, la méthode la plus efficace serait également de procéder à des consultations et à une action communes.

c) *Education de la population en général.* Les programmes d'éducation générale dans ce domaine doivent être organisés et exécutés en tenant compte du développement culturel de la population de la région intéressée

et doivent relever des autorités locales. Les institutions spécialisées peuvent donner des conseils sur la manière et les moyens de faire comprendre aux ménagères les notions qu'implique une alimentation satisfaisante. Il a été déclaré au comité que l'OAA prépare actuellement un manuel d'éducation en matière d'alimentation, où sont analysés les principes sur lesquels doivent se fonder les programmes d'éducation à ce sujet. Les deux institutions spécialisées seraient disposées à fournir, pour des périodes limitées, des spécialistes des techniques d'éducation, qui pourraient conseiller les autorités locales sur les meilleures méthodes à adopter en l'occurrence.

8.3 *Services consultatifs en matière d'alimentation : Experts-conseils auprès des gouvernements*

L'OAA et l'OMS ont toutes deux prévu l'envoi d'experts-conseils auprès des gouvernements qui en présenteraient la demande ; ces experts-conseils fourniraient des avis consultatifs en matière d'alimentation en général et aideraient à résoudre des problèmes particuliers. Chaque Organisation devrait tenir l'autre au courant des demandes d'assistance technique reçues des gouvernements, ainsi que des mesures qu'elle se propose de prendre pour satisfaire ces demandes. Lorsque des experts-conseils fournis par les deux Organisations visiteraient simultanément un pays ou une région donnée, leurs travaux devraient être coordonnés et leurs itinéraires devraient se confondre dans la mesure du possible.

8.4 *Enquêtes*

Des enquêtes auprès des familles, si elles sont bien organisées et bien exécutées, peuvent fournir, sur de nombreux aspects de la vie des populations, des renseignements très précieux pour l'élaboration de programmes d'action. Les Nations Unies et certaines institutions spécialisées se préoccupent des aspects particuliers suivants, dont chacun a des répercussions sur l'ensemble du problème : bien-être social et situation économique (Nations Unies) ; régimes alimentaires et niveaux de consommation alimentaire (OAA) ; études sur la vie familiale (OIT) ; état de santé et de nutrition (OMS).

La valeur des renseignements recueillis, sous les auspices d'une institution, pour l'un quelconque de ces sujets serait accrue si des informations relatives à d'autres aspects de la question étaient disponibles en même temps. C'est pourquoi aucun effort ne devrait être épargné pour rendre ces enquêtes aussi complètes que possible et pour faire pleinement comprendre aux autorités nationales l'importance d'enquêtes qui permettent de recueillir des données variées. Lorsque l'Organisation des Nations Unies (ou l'une des institutions spécialisées) serait priée d'aider un gouvernement à préparer et à conduire une enquête, elle pourrait suggérer à ce gouvernement de consulter d'autres institutions. L'institution qui serait la

première à recevoir la demande pourrait en faire part à d'autres institutions, de manière que celles-ci puissent être prêtes à fournir une assistance, au cas où elle leur serait demandée.

8.5 *Programmes de l'OAA et de l'OMS en ce qui concerne l'alimentation et la nutrition*

Les Etats Membres de l'OAA et de l'OMS doivent être tenus pleinement au courant des activités et des plans de chacune de ces Organisations dans le domaine de l'alimentation et de la nutrition, de façon à pouvoir profiter au maximum des services disponibles.

Le comité estime désirable que, lorsque les deux Organisations établissent leur programme en matière d'alimentation et de nutrition, les services qu'elles peuvent respectivement offrir dans leur domaine particulier soient clairement indiqués aux gouvernements des Etats Membres, afin d'éviter que ces gouvernements ne présentent simultanément des demandes à l'OAA et à l'OMS pour obtenir le même type d'assistance.

8.6 *Arrangements régionaux de l'OAA et de l'OMS*

Les deux Organisations ont établi, dans diverses régions, des bureaux régionaux auxquels des Etats Membres sont associés. Dans certaines régions, les pays associés au bureau régional respectif de chaque institution ne sont pas tous les mêmes : en d'autres termes, les champs d'action de ces bureaux ne sont pas superposables.

Il est essentiel que l'OMS et l'OAA coordonnent, dans les régions, leur travail en matière d'alimentation et de nutrition. Le comité comprend que l'adhésion de pays aux bureaux régionaux de l'OAA et de l'OMS dépend d'un certain nombre de circonstances variées, mais il estime devoir faire remarquer que, en ce qui concerne l'œuvre à accomplir dans le domaine de l'alimentation et de la nutrition, la situation actuelle présente des inconvénients et risque de soulever des difficultés du point de vue de la coordination.

8.7 *Mécanisme de la coordination*

Dans le rapport sur les travaux de la première session, tenue à Copenhague en août 1946, de la Commission consultative permanente de la Nutrition, de l'OAA, il a été souligné que les intérêts de l'OAA et de l'OMS chevauchent dans un certain nombre de domaines, dont le plus important est celui de la nutrition. Le rapport s'exprime en ces termes : « Les aspects cliniques et physiologiques de la nutrition ne manqueront pas d'intéresser spécialement l'OMS, mais presque tous les problèmes pratiques de nutrition contiennent des éléments qui concernent les deux Organisations. »¹¹

¹¹ Traduction non officielle du Secrétariat de l'OMS

Dans le rapport sur les travaux de sa deuxième session, tenue à Genève en septembre 1947, la Commission consultative permanente de la Nutrition, de l'OAA, a pris note du rapport qui avait été établi par le Comité mixte de négociations entre l'OAA et la Commission Intérimaire de l'OMS,¹² et qui avait été accepté par l'OMS et par l'OAA, et elle a constaté « avec satisfaction que les rouages nécessaires pour assurer une collaboration efficace étaient désormais créés ».¹³ Dans ce deuxième rapport de la Commission consultative permanente de la Nutrition, il est fait plusieurs fois allusion aux méthodes qui permettraient de réaliser cette collaboration.

Le rapport sur les travaux de la troisième session de la Commission consultative permanente de la Nutrition a souligné à nouveau énergiquement la nécessité d'assurer la collaboration : le passage pertinent est cité à la fin de l'introduction au présent rapport.¹⁴

Les discussions du présent comité font clairement ressortir que les espoirs de la Commission consultative permanente de la Nutrition sont en train de se réaliser. Cependant, le comité est nettement d'avis que l'OAA et l'OMS devraient continuer à porter leur attention sur l'importance vitale que présente une collaboration entre les deux Organisations.

En conséquence, le comité a adopté la résolution suivante :

Le Comité mixte OAA-OMS d'experts de l'Alimentation et de la Nutrition

RECOMMANDE

- 1) que la coordination des efforts dans le domaine de l'alimentation et de la nutrition soit maintenue sur les différents plans :
 - a) entre les Sièges, par une liaison étroite et continue, comprenant la mise au courant de tous les plans et activités entrepris ;
 - b) au niveau régional, au moyen de conférences régulières réunissant les fonctionnaires régionaux des organisations des Nations Unies, cette forme de coopération ayant déjà commencé entre l'OAA, l'OMS et les commissions économiques des Nations Unies.
- 2) que des réunions périodiques d'un comité mixte de l'alimentation et de la nutrition soient convoquées en vue d'étudier chaque fois à nouveau la question de la collaboration dans son ensemble, d'examiner le travail accompli et d'examiner les plans établis pour l'avenir.

¹² Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (1947) *Rapport du Comité mixte de négociations entre la FAO et la Commission Intérimaire de l'Organisation Mondiale de la Santé* (C47/GC/5)

¹³ Comité consultatif permanent de la Nutrition de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (1947) *Deuxième rapport au Directeur général* (N/N2/18). Traduction non officielle du Secrétariat de l'OMS.

¹⁴ Voir page 5.

9. Le goitre endémique

Le goitre endémique existe en de nombreuses régions du monde ; son extension, dans certaines d'entre elles, a un caractère alarmant. Bien que des facteurs autres que la carence d'iode puissent également jouer un rôle dans l'étiologie de cette maladie, les observations faites suffisent à prouver que l'administration de faibles doses d'iode permet de prévenir le développement du goitre endémique. Les manifestations cliniques de cette affection sont parfaitement connues, mais il n'est pas unanimement admis qu'une consommation insuffisante d'iode par les femmes enceintes peut retarder le développement physique et mental de l'enfant.

On a eu recours à diverses méthodes pour augmenter la quantité d'iode absorbée avec les aliments. Dans les pays où l'on utilise du sel de table raffiné, l'addition d'iode à ce produit constitue une mesure efficace. Il existe toutefois de nombreuses régions où sévit le goitre et où on ne dispose pas de sel raffiné, la population étant obligée de recourir au sel extrait localement, lequel est utilisé souvent sous forme brute et ne se prête pas aisément à l'addition d'iode. Il importe, par conséquent, de trouver d'autres moyens permettant de fournir à la population des doses prophylactiques d'iode, tout particulièrement dans les régions insuffisamment développées du monde. Il se pourrait que des méthodes efficaces soient en usage dans certains pays, et il convient, par conséquent, que l'OMS recueille des informations à ce sujet afin de les diffuser.

Le comité a pris note du fait que l'OMS a déjà envoyé aux gouvernements une lettre circulaire pour leur demander des informations concernant :

- 1) l'extension du goitre dans leur pays ;
- 2) les mesures prises pour prévenir le développement de cette affection ;
- 3) les constatations faites au sujet de l'efficacité de ces mesures.

Le comité a noté également que la question du goitre endémique figurera à l'ordre du jour de la deuxième session de la Conférence de la Nutrition convoquée par l'OAA pour 1950, et que des dispositions pourront être prises par l'OMS en vue de prendre une part active à cette conférence, qui sera consacrée aux problèmes de l'Amérique latine.

Le comité a adopté la résolution suivante :

Le Comité mixte OAA/OMS d'experts de l'Alimentation et de la Nutrition

RECOMMANDE

- 1) que l'OMS insiste auprès des gouvernements pour que ceux-ci encouragent et développent l'emploi de sel iodé dans les régions où existe le goitre et dans lesquelles cette façon de fournir l'iode à la population est pratiquement réalisable ;

- 2) que l'OMS encourage, en collaboration avec les gouvernements, des études concernant l'étiologie du goitre endémique ;
- 3) que l'OMS recueille des informations concernant les méthodes utilisées pour administrer de l'iode à la population dans les régions qui ne se prêtent pas à l'emploi de sel iodé, et que ces informations soient mises à la disposition des gouvernements ;
- 4) que les réponses des gouvernements à la lettre circulaire envoyée par l'OMS soient suivies, lorsque ce sera nécessaire, de nouvelles enquêtes, en vue d'établir si les gouvernements peuvent fournir des informations concernant les régions où la prophylaxie du goitre endémique n'est pas réalisée par l'administration de faibles doses d'iode à la population.

10. La pellagre

La Première Assemblée Mondiale de la Santé a suggéré que le problème de la pellagre soit étudié par le Comité mixte OAA/OMS d'experts de l'Alimentation et de la Nutrition.¹⁵

Le comité a été informé que la pellagre classique a pu être maîtrisée dans certaines régions grâce à l'administration de niacine, même sans amélioration du régime alimentaire général. Le comité a estimé qu'il n'était pas établi que la pellagre classique présente une importance suffisante, sur le plan mondial, pour que le programme OAA/OMS dans ce domaine doive bénéficier dans l'avenir immédiat d'un degré élevé de priorité.

Le comité tient toutefois à souligner que les relevés officiels des cas de pellagre sont connus comme très inexacts et risquent de ne correspondre en rien à l'extension réelle de cette maladie.

En conséquence, le comité a adopté la résolution suivante :

Le Comité mixte OAA/OMS d'experts de l'Alimentation et de la Nutrition

RECOMMANDE que l'OMS se préoccupe spécialement de recueillir les meilleures informations possibles concernant l'importance réelle de la pellagre, en vue d'entreprendre une action ultérieure au cas où celle-ci serait indiquée.

11. Le « kwashiorkor »

L'une des maladies de la nutrition les plus répandues dans les régions tropicales et subtropicales est un syndrome encore mal défini, que l'on désigne par divers termes, tels que : « kwashiorkor », sous-alimentation maligne, maladie par carences multiples, « m'buaki », syndrome de dépigmentation-œdème, pellagre infantile, etc. Le comité est convaincu que cette affection n'est pas identique à la pellagre classique et suggère de ne plus

¹⁵ Actes off. Org. mond. Santé, 13, 308

utiliser le nom de « pellagre infantile » pour la désigner ; il semble que cette maladie se manifeste surtout chez les nourrissons et les jeunes enfants, et que les taux de mortalité qui lui sont imputables sont extraordinairement élevés dans certaines parties de l'Afrique.

De nombreuses observations tendent à prouver que ce syndrome s'accompagne souvent, chez les personnes qui survivent aux formes aiguës de la maladie, d'altérations cirrhotiques du foie. Certaines formes de cirrhose du foie ont été observées chez un nombre considérable d'adultes, dans diverses régions de l'Afrique et de l'Amérique centrale, où le « kwashiorkor » se manifeste chez les nourrissons et les enfants. Il convient de reconnaître, d'autre part, qu'une relation pourrait exister entre cette cirrhose et l'apparition d'un carcinome primaire du foie, affection assez répandue dans certaines de ces régions.

Le comité a adopté la résolution suivante :

Le Comité mixte OAA/OMS d'experts de l'Alimentation et de la Nutrition

RECOMMANDE que l'OMS entreprenne l'étude des divers aspects du « kwashiorkor » et procède notamment à des recherches cliniques dans les régions où cette maladie sévit. Le but de telles recherches devrait être de définir les caractéristiques cliniques de la maladie et de déterminer le mode d'alimentation de la population, en tenant particulièrement compte du régime alimentaire des femmes enceintes, des mères allaitant, des nourrissons et des enfants en bas âge. L'enquête devrait s'étendre aux régions où la maladie ne se manifeste pas, mais dans lesquelles le régime alimentaire semble analogue à celui des régions où elle existe. Une étude de ce genre peut permettre d'établir une corrélation entre le mode d'alimentation et l'apparition de la maladie (sa fréquence), et elle aiderait également à déterminer le rôle que d'autres facteurs, tels que les maladies parasitaires tropicales, peuvent jouer dans les variations des manifestations cliniques.

12. L'alimentation des enfants après sevrage

La Commission consultative permanente de la Nutrition, de l'OAA, a souligné, lors de sa première réunion, l'importance particulière du problème de l'alimentation des enfants d'âge préscolaire. Elle a fait observer que « dans certains pays, les enfants de cette catégorie souffrent de sous-alimentation d'une façon beaucoup plus grave que n'importe quel autre groupe d'âge ». ¹⁶ Dans de nombreuses régions du monde, le régime alimentaire des enfants après le sevrage comprend principalement des préparations de céréales ; ces enfants ne boivent pas de lait ou n'en consomment

¹⁶ Traduction non officielle du Secrétariat de l'OMS

que très peu. La grande fréquence des syndromes dont il a été question sous 11 corrobore, à cet égard, l'opinion de la Commission consultative permanente de la Nutrition. L'étiologie de ces syndromes est mal connue à l'heure actuelle, mais il y a des raisons d'admettre qu'ils sont dus à de graves carences alimentaires durant les premières années de la vie. Les conséquences néfastes de la sous-alimentation, durant cette période de l'existence, peuvent avoir des répercussions chez l'adulte.

Le comité a attiré l'attention de l'OAA sur l'urgente nécessité d'un meilleur ravitaillement en denrées alimentaires, particulièrement en lait, ce produit pouvant compenser les déficiences du régime alimentaire des enfants durant la période qui suit le sevrage. Dans les régions où il serait difficile d'assurer immédiatement un accroissement notable du ravitaillement en lait, il conviendrait d'encourager énergiquement la production et l'emploi d'aliments et préparations pouvant jouer le rôle de succédanés partiels du lait.

13. Méthodes d'analyse pour la détermination des vitamines dans les aliments

L'attention du comité a été attirée sur le passage suivant du rapport du Sous-Comité des Vitamines liposolubles, du Comité d'experts pour la Standardisation biologique, que l'OMS a réuni à Londres en avril 1949 :

Le sous-comité estime que la valeur et l'utilité des étalons internationaux de vitamines seraient plus grandes si l'OMS et l'OAA proposaient des méthodes appropriées pour le titrage des différentes vitamines dans les aliments et les recommandaient pour l'usage courant.¹⁷

Pour pouvoir déterminer la valeur nutritive des régimes alimentaires, il est évidemment nécessaire de connaître exactement la teneur des divers aliments en vitamines. Cette connaissance ne peut être acquise que par l'application de méthodes d'analyse appropriées. Le comité a noté que la question des méthodes d'analyse présenterait une grande importance pour l'OAA, lors de la préparation de « tables de composition des aliments pour l'usage international », tables dans lesquelles devrait figurer la teneur en vitamines et en sels minéraux.

La détermination des vitamines dans les liquides organiques fait partie des méthodes utilisées pour l'évaluation de l'état de nutrition, question qui intéresse directement l'OMS (voir sous 16).

Dans l'analyse des denrées alimentaires, on a recours à des méthodes de dosage physiques, chimiques et biologiques, mais le critère final réside dans l'effet physiologique, et même, peut-on affirmer, dans la valeur des aliments en tant que sources de vitamines pour des êtres humains. La teneur des aliments en vitamines au moment de leur consommation est

¹⁷ *Org. mond. Santé : Sér. Rapp. techn.* 1950, 3, 9

fortement influencée par les modes de préparation et de cuisson ; c'est là un facteur dont l'importance est grande dans la pratique. Il pourrait être nécessaire de modifier les méthodes utilisées, en vue de les adapter aux diverses variétés d'aliments. Ces faits suffisent, avec nombre d'autres considérations, à faire ressortir la complexité du problème.

Préparation d'un « codex » international de méthodes analytiques

Un « codex » international de méthodes analytiques pourrait être fort utile aux spécialistes des différents pays pour leurs recherches scientifiques ; il faciliterait la présentation uniforme et comparative des informations relatives à la contenance des aliments et régimes alimentaires en vitamines. Ce « codex » devrait comprendre, en premier lieu, les méthodes les plus généralement admises pour le titrage des vitamines les mieux connues, comme la vitamine A et le carotène, la thiamine, la riboflavine, la niacine, l'acide ascorbique, la vitamine D et la vitamine E. Les méthodes de titrage des autres vitamines pourraient être examinées par la suite.

Dans plusieurs pays, diverses méthodes sont officiellement reconnues pour le titrage de certaines vitamines. Celles qui sont reconnues aux Etats-Unis et au Royaume-Uni figurent notamment dans les pharmacopées de ces deux pays. La US Association of Agricultural Chemists publie un répertoire des méthodes utilisées pour l'analyse des denrées alimentaires et d'autres substances, qui comprend les méthodes appliquées pour la détermination de la contenance des aliments en vitamines. Ce répertoire, qui est soumis à une revision annuelle sous le contrôle de comités d'experts, ne se borne pas à décrire les méthodes utilisées, mais donne en outre des indications détaillées concernant les techniques en usage pour la préparation des diverses catégories d'aliments, antérieurement au titrage proprement dit. Il est largement employé aux Etats-Unis, ainsi que dans d'autres pays.

Quelques pays de l'Europe occidentale ont mis à l'étude un projet visant à l'élaboration de propositions communes pour la classification et la description des denrées alimentaires et des méthodes à suivre dans leur analyse.

Des travaux considérables, qui faciliteront l'établissement d'un « codex » international, ont donc déjà été réalisés. La tâche devra être poursuivie de façon continue, car les progrès des connaissances, ainsi que l'élaboration de méthodes plus perfectionnées, rendront des mises à jour nécessaires.

Le comité a adopté la résolution suivante :

Le Comité mixte OAA/OMS d'experts de l'Alimentation et de la Nutrition

RECOMMANDE que l'OAA amorce l'étude des méthodes d'analyse pour la détermination des vitamines dans les aliments, en effectuant une étude générale du problème et en examinant les manières possibles

de procéder. Cette tâche pourra être accomplie, dans une large mesure, par un échange de correspondance avec les organisations nationales s'occupant des méthodes d'analyse des denrées alimentaires. Lorsque l'enquête préliminaire sera achevée, un comité restreint d'experts devrait être convoqué pour déterminer l'ampleur du problème et pour définir les modalités selon lesquelles l'OAA pourrait l'aborder. Par la suite, des groupes peu nombreux de spécialistes hautement qualifiés pourront être constitués en vue d'étudier en détail les méthodes à appliquer pour chacune des vitamines contenues dans les diverses catégories d'aliments. Il conviendrait de s'assurer, dans ce domaine, la collaboration de l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO), ainsi que celle de toutes les organisations internationales non gouvernementales (par exemple, l'Union internationale des Sciences de l'Alimentation et de la Nutrition) qui seraient en mesure de contribuer à ces travaux.

14. Fabrication de vitamines synthétiques dans les pays insuffisamment développés¹⁸

Le Directeur général de l'OMS a prié le comité d'examiner la résolution suivante qui a été adoptée par la Deuxième Assemblée Mondiale de la Santé :

La Deuxième Assemblée Mondiale de la Santé

- 1) PRIE le Directeur général d'attirer l'attention du Comité mixte OAA/OMS pour la Nutrition sur la question de la fabrication des vitamines synthétiques dans les pays insuffisamment développés ; et
- 2) AUTORISE le Conseil Exécutif à présenter à ce sujet des recommandations appropriées à la Troisième Assemblée Mondiale de la Santé, après avoir examiné le rapport dudit comité.¹⁹

¹⁸ Au cours de sa cinquième session, le Conseil Exécutif a adopté la résolution suivante :

Le Conseil Exécutif

RECOMMANDE à la Troisième Assemblée Mondiale de la Santé l'adoption de la résolution suivante :

La Troisième Assemblée Mondiale de la Santé

- 1) PREND ACTE du rapport du comité mixte OAA/OMS d'experts en matière d'alimentation et de nutrition, en ce qui concerne les difficultés présentées par la fabrication de vitamines synthétiques dans les pays insuffisamment développés ;
- 2) PREND ACTE des observations formulées par le Conseil Exécutif concluant que la manière la plus satisfaisante d'améliorer l'alimentation et la nutrition est la fourniture d'aliments naturels en quantités et en proportions telles que le régime alimentaire soit bien équilibré et apporte en suffisance tous les éléments nutritifs nécessaires à la santé ;
- 3) DÉCIDE que l'Organisation Mondiale de la Santé mettra à la disposition, sur demande, des pays qui fabriqueront des vitamines synthétiques, ou qui sont en mesure d'en entreprendre la fabrication, toutes les indications disponibles dans ce domaine.

¹⁹ *Actes off. Org. mond. Santé*, 21, 21

Lors de l'examen de cette résolution, le comité a estimé qu'il serait désirable d'envisager la question plus vaste du rôle que les vitamines synthétiques peuvent jouer dans les programmes visant à l'amélioration de l'alimentation et de la nutrition. Les vues du comité à ce sujet peuvent être résumées comme suit :

La méthode la plus satisfaisante pour améliorer l'alimentation et la nutrition consiste à procurer à la population des aliments courants en quantités suffisantes et dans des proportions qui permettent d'assurer un régime alimentaire bien équilibré, ainsi qu'une consommation adéquate de tous les éléments nutritifs indispensables pour la santé. Ce but peut être atteint en développant et en améliorant la production et la distribution des produits alimentaires, en relevant le niveau économique des populations et en créant chez elles, par l'éducation, des habitudes alimentaires plus judicieuses.

Il convient de reconnaître qu'il y a des cas où l'adjonction de vitamines aux aliments peut être indiquée. C'est ainsi que les aliments nécessaires, dans de nombreuses parties du monde, pour compléter des régimes alimentaires basés essentiellement sur la consommation de céréales et de racines féculentes ne peuvent être obtenus actuellement en quantités suffisantes pour assurer une nutrition satisfaisante, ou ne peuvent l'être qu'à des prix trop élevés pour les masses. Il se passera plusieurs années avant que ces aliments complémentaires puissent être fournis de façon à répondre à tous les besoins. Dans l'intervalle, les vitamines synthétiques peuvent compenser certaines des carences alimentaires actuelles. Le comité fait siennes les vues exprimées par le Comité de la Nutrition, de l'OAA, qui s'est réuni à Baguio (Philippines) en février 1948, en ce qui concerne l'enrichissement du riz au moyen de thiamine et d'autres principes nutritifs :

Le comité estime que l'emploi du riz ainsi enrichi présente un intérêt immédiat pour la lutte contre les maladies de carence. Il ne s'agit là, toutefois, que d'un expédient qui ne dispense pas de rechercher d'autres moyens d'améliorer les régimes oryzés dans leur ensemble.²⁰

Le comité a pris note des indications qui lui ont été fournies par un de ses membres concernant la baisse considérable de la mortalité due au béri-béri, à la suite de la distribution de riz enrichi, dans une région des Philippines où la maladie était très répandue.

Les programmes d'enrichissement devraient toujours s'accompagner d'autres mesures efficaces en vue d'améliorer l'alimentation.

La valeur des vitamines synthétiques, ainsi que des concentrés de vitamines, pour prévenir et traiter les maladies de carence et les états de

²⁰ Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (1948) *Rapport du Comité de la Nutrition : Baguio (Philippines), 23-28 février 1948 : Les problèmes de la nutrition dans les pays consommateurs de riz de l'Asie*, Washington, p. 7

sous-alimentation est pleinement reconnue. Le besoin de vitamines et de concentrés à des fins thérapeutiques est particulièrement grand dans les régions où les régimes alimentaires courants sont d'une faible valeur nutritive et où les maladies de carence sont fréquentes.

Le comité a examiné ensuite la question de la fabrication de vitamines synthétiques dans les pays insuffisamment développés. Il ressort des informations qui ont été soumises au comité que cette fabrication ne peut être réalisée qu'en liaison avec une importante industrie chimique de produits organiques synthétiques, qui serait en mesure de fournir les produits intermédiaires indispensables pour la synthèse des vitamines.

Le comité a adopté la résolution suivante :

Le Comité mixte OAA/OMS d'experts de l'Alimentation et de la Nutrition

RECOMMANDE que l'OMS accorde une aide aux gouvernements des Etats Membres qui en présenteraient la demande, pour leur permettre de décider s'il y a lieu pour eux d'entreprendre la fabrication de vitamines synthétiques, et, dans l'affirmative, que l'OMS leur fournisse tous les conseils nécessaires pour l'établissement de cette industrie.

15. Besoins physiologiques en calories et en éléments nutritifs

Le comité a pris acte du fait que la Division de la Nutrition, de l'OAA, a déjà effectué des travaux sur les besoins en calories, et que le rapport d'un comité chargé de l'étude des besoins en calories, qui s'est réuni en septembre 1949 à Washington, sera disponible avant la fin de l'année.

Le comité a approuvé l'intention de l'OAA de continuer et d'étendre cette activité en entreprenant l'étude des besoins en éléments nutritifs. Dans l'accomplissement de cette tâche, il conviendrait d'utiliser pleinement les données disponibles dans le monde entier, ainsi que l'expérience acquise en divers pays. Les membres des commissions régionales de la nutrition, et les autres spécialistes dans diverses régions, devraient être priés d'adresser à l'OAA toute les informations pertinentes qu'ils possèdent, y compris celles qui n'ont pas été publiées.

16. Evaluation de l'état de nutrition

Les lignes directrices et les programmes des divers pays en matière d'alimentation et de nutrition doivent se fonder sur la connaissance de l'état de nutrition de la population, ainsi que sur l'étude des régimes alimentaires, du ravitaillement en denrées alimentaires et de la situation économique.

L'examen clinique d'individus, convenablement choisis parmi la population, fournira une indication de l'état de nutrition de tous les habitants

d'une région. Certaines techniques de laboratoire ont également été mises au point, en vue de fournir des données relatives à l'état biochimique et physique de divers tissus ; ces techniques peuvent servir à compléter les observations cliniques.

Plusieurs pays ont établi leurs propres méthodes d'examen et leurs normes d'évaluation de l'état de nutrition, mais certains autres n'ont pas été en mesure de le faire par suite du manque de personnel qualifié et de matériel approprié. L'utilisation, pour évaluer l'état de nutrition, d'une série de questionnaires-types, établis par un groupe international d'experts, augmenterait la valeur des enquêtes nationales sur la nutrition, en rendant possible la comparaison des conditions régnant dans divers pays. Ces questionnaires encourageraient les pays qui ne l'ont pas encore fait à entreprendre des enquêtes.

Il apparaît au comité que les questionnaires-types sont nécessaires pour trois catégories d'enquêtes au moins :

- i) Enquêtes rapides menées en cas de crise en utilisant l'observation des modifications cliniques flagrantes ;
- ii) Enquêtes cliniques régulières ;
- iii) Enquêtes cliniques appuyées par des recherches de laboratoire.

Des renseignements sur la consommation et les régimes alimentaires devraient être recueillis en même temps qu'il serait procédé à l'enquête sur la nutrition, et les résultats des deux types d'enquêtes devraient être rapprochés. Le comité a appris que l'OAA a établi, sur la méthodologie des enquêtes en matière de régimes alimentaires, une brochure qui pourra être diffusée prochainement.²¹

Le comité a adopté la résolution suivante :

Le Comité mixte OAA/OMS d'experts de l'Alimentation et de la Nutrition

RECOMMANDE

- 1) que l'OMS, avec l'aide de l'OAA, entreprenne une étude des méthodes d'évaluation de l'état de nutrition ; en raison des différences existant entre les niveaux de nutrition dans les diverses parties du monde, il serait avantageux que les phases préliminaires de l'enquête se déroulent à l'échelon national ou régional ;
- 2) que l'OMS recherche, dans chaque région, la collaboration d'un ou de plusieurs gouvernements pour l'application des méthodes d'évaluation, afin de favoriser les enquêtes relatives à l'état de nutrition de ces pays et, en même temps, de déterminer les méthodes d'évaluation qui s'appliquent le mieux à la région considérée ;

²¹ Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (1949) *Enquêtes alimentaires : Technique et interprétation*, Washington

3) que l'OMS convoque, le plus tôt possible, avec l'aide technique de l'OAA, un groupe international d'étude chargé d'examiner les rapports émanant des divers groupes nationaux et d'établir un rapport d'ensemble.

17. Création de commissions nationales mixtes OAA/OMS de l'alimentation et de la nutrition ²²

L'attention du comité a été attirée sur la résolution suivante, adoptée par la Deuxième Assemblée Mondiale de la Santé : ²³

La Deuxième Assemblée Mondiale de la Santé,

Considérant l'importance que présentent les comités nationaux de la nutrition,

1) PRIE le Directeur général d'attirer l'attention du comité mixte OAA/OMS pour la nutrition sur la question de la création de comités nationaux mixtes OAA/OMS de la nutrition ; et

2) AUTORISE le Conseil Exécutif à présenter à ce sujet des recommandations appropriées à la Troisième Assemblée Mondiale de la Santé, après avoir examiné le rapport du comité mixte.

Au cours de l'examen de ce sujet, le comité a pris acte de l'existence, dans de nombreux pays, de commissions nationales de l'alimentation et de la nutrition, dont le nom, le statut, la structure et les fonctions changent suivant les pays. Ces commissions se divisent, en gros, en cinq catégories :

- 1) commissions identiques aux commissions nationales de l'OAA ;
- 2) sous-commissions de commissions nationales de l'OAA ;
- 3) commissions, conseils ou comités dépendant d'un ou plusieurs services gouvernementaux ;
- 4) commissions ou comités établis par des conseils nationaux de recherches ;
- 5) instituts d'alimentation auxquels incombent des fonctions de consultations aussi bien que de recherches.

Dans la plupart des pays, le ministère de la santé est représenté au sein de l'organisation nationale de l'alimentation et de la nutrition. Il a été affirmé au comité que, dans certains pays, l'organisation nationale est une institution active qui joue un rôle effectif dans la mise en œuvre des programmes ; en d'autres pays, l'action de l'organisation nationale se fait

²² Au cours de sa cinquième session, le Conseil Exécutif a adopté la résolution suivante :

Le Conseil Exécutif

1) PREND ACTE des observations présentées par le comité mixte OAA/OMS d'experts en matière d'alimentation et de nutrition, au sujet de la formation de commissions nationales OAA/OMS de l'alimentation et de la nutrition ;

2) DÉCIDE que la question de l'établissement de commissions mixtes OAA/OMS de l'alimentation et de la nutrition sera examinée en liaison avec le développement à donner aux commissions nationales de l'OMS.

²³ *Actes off. Org. mond. Santé*, 21, 21

sentir de façon moins efficace, tandis que dans certains autres il n'existe pas d'organisation nationale de l'espèce, malgré les fréquentes recommandations formulées à cet effet par les conférences annuelles de l'OAA.

Les organisations nationales constituent un moyen important d'appliquer les directives de l'OAA et de l'OMS en matière d'alimentation et de nutrition. Le comité comprend que chaque gouvernement doit décider comment il sera procédé, à cet égard, dans son pays. Il est essentiel que les divers services gouvernementaux, par l'intermédiaire desquels l'OAA et l'OMS transmettent leurs informations et leurs demandes en matière d'alimentation et de nutrition, soient représentés au sein des organisations nationales. Ces dernières peuvent devenir des instruments plus efficaces pour l'extension des programmes d'alimentation et de nutrition de l'OAA et de l'OMS, si les questions leur sont renvoyées par les services gouvernementaux compétents.

Le comité recommande que, puisque le Conseil Exécutif de l'OMS examine s'il y a lieu de créer des commissions nationales de l'OMS, la question de l'établissement de commissions mixtes OAA/OMS de l'alimentation et de la nutrition soit renvoyée jusqu'au moment où le Conseil aura pris une décision.

18. Rôle des organisations non gouvernementales dans l'activité de l'OAA et de l'OMS

Le comité a examiné brièvement le rôle des organisations non gouvernementales dans l'activité de l'OAA et de l'OMS ; il a noté que ces deux institutions spécialisées ont respectivement établi des procédures permettant à des organisations internationales non gouvernementales d'être admises à entretenir des relations avec elles.

Le comité a été d'avis que toute organisation qui se trouve en mesure de faire comprendre à l'opinion publique l'importance que présente l'alimentation pour la santé devrait recevoir, dans toute la mesure du possible, les encouragements des deux Organisations. Le comité a également fait remarquer que les organisations scientifiques internationales peuvent fournir une importante contribution du point de vue technique.

Le comité a adopté la résolution suivante :

Le Comité mixte OAA/OMS d'experts de l'Alimentation et de la Nutrition

RECOMMANDE que l'OAA et l'OMS

- 1) tiennent les organisations non gouvernementales au courant de leurs buts, de leurs objectifs, de leurs plans et de leurs programmes ;
- 2) encouragent ces organisations à faire ressortir la nécessité et l'importance de l'œuvre de l'OAA et de l'OMS ;

- 3) encouragent les organisations à appeler l'attention des associations nationales qui leur sont affiliées sur le rôle que celles-ci peuvent jouer en complétant l'œuvre de l'OAA et de l'OMS dans leur pays ;
- 4) se tiennent en contact étroit avec les organisations, fondations et fonds scientifiques internationaux, de manière à établir un échange mutuel de renseignements techniques.

19. Problèmes de l'alimentation et de la nutrition en Afrique

Il a été signalé sous 11 qu'un syndrome dû à des carences alimentaires se rencontrait fréquemment en Afrique, et il a été recommandé de procéder à une enquête plus poussée sur cette affection. Les renseignements disponibles indiquent que de graves problèmes d'ordre alimentaire se posent en de nombreuses parties de l'Afrique, et qu'il est nécessaire de poursuivre d'urgence des recherches sur ces questions, ainsi que de mettre en œuvre des programmes pratiques destinés à améliorer l'alimentation.

Le comité est heureux de noter que le Directeur de la Division de la Nutrition, de l'OAA, et le Chef de la Section de l'Alimentation et de la Nutrition, de l'OMS, étaient présents en qualité d'observateurs à la conférence de la nutrition, qui s'est tenue à Dschang (Cameroun français) en octobre 1949.

Le comité a adopté la résolution suivante :

Le Comité mixte OAA/OMS d'experts de l'Alimentation et de la Nutrition

RECOMMANDE que l'OAA et l'OMS recherchent toutes les possibilités d'étendre les rapports avec les autorités et les experts qui s'intéressent à l'alimentation en Afrique.

20. Collaboration avec d'autres institutions internationales

20.1 Commissions économiques

Le comité a pris note :

a) de la collaboration établie, en certains domaines, par l'OAA avec des institutions internationales telles que l'Organisation européenne de Coopération économique (OECE) et la Commission Economique pour l'Asie et l'Extrême-Orient (CEAEO), qui s'intéressent au développement et au relèvement économique des pays ;

b) du fait que la Commission principale de l'Alimentation et de l'Agriculture de l'OECE, à Paris, a établi un groupe de travail pour l'étude des niveaux de consommation alimentaire, qui est chargé d'examiner, dans les pays participants, la consommation alimentaire par rapport aux revenus.

Le comité recommande que l'OAA et l'OMS favorisent l'échange de renseignements dans ce domaine et prennent part aux activités exercées par les groupes de travail de ces commissions, en matière d'alimentation et de nutrition.

20.2 UNESCO

L'une des fonctions primordiales de l'UNESCO consiste à coordonner les activités scientifiques dans le monde entier. Les fonctionnaires de l'UNESCO chargés de la coopération scientifique, qui poursuivent leur tâche dans les différentes régions, se trouvent en rapports directs avec les spécialistes, les institutions et les gouvernements. Ces fonctionnaires aident et conseillent également les hommes de science et les institutions, privées ou gouvernementales, en ce qui concerne tout problème scientifique ou technologique. La science, l'éducation et la recherche scientifique sur laquelle se fondent les activités pratiques dans le domaine de l'alimentation et de la nutrition, rentrent dans le cadre des activités de l'UNESCO.

Le comité recommande que la Division de la Nutrition, de l'OAA, et la Section de l'Alimentation et de la Nutrition, de l'OMS, se tiennent en rapport étroit avec le Département des Sciences naturelles, de l'UNESCO, tant au Siège que dans les régions, afin que les activités des trois organisations puissent être coordonnées et se compléter.

21. Règlements relatifs aux denrées alimentaires

Les règlements relatifs aux denrées alimentaires sont souvent opposés et contradictoires selon les divers pays. Les dispositions législatives qui concernent la conservation des denrées alimentaires, leurs appellations et leur qualité standard varient, dans de nombreux cas, de façon considérable d'un pays à l'autre. Il arrive souvent que des textes nouvellement promulgués ne se fondent pas sur des connaissances scientifiques, et que les principes de l'alimentation et de la nutrition ne soient guère pris en considération dans l'élaboration des règlements. La nature contradictoire de ces règlements peut constituer un obstacle au commerce international des denrées alimentaires et, par conséquent, gêner la répartition de certains aliments nutritifs.

Le comité attire l'attention de l'OAA et de l'OMS sur l'importance que présente ce sujet, dont il estime que l'étude devrait être inscrite au programme de chacune des deux Organisations.